

Ecole :

**Référents de l'école :**  
Philippe ROMAT  
Emilie DOIDY  
Hélène ROMAT

**Coordonnées équipe ressource pHARe de circonscription :**

Laure DELCEL [laure.delcel@ac-poitiers.fr](mailto:laure.delcel@ac-poitiers.fr)  
 Claudine GRANDIN [claudine.grandin@ac-poitiers.fr](mailto:claudine.grandin@ac-poitiers.fr)  
 Florence THOMAS [florence.thomas@ac-poitiers.fr](mailto:florence.thomas@ac-poitiers.fr) 07.86.61.09.25  
 Nicolas PAQUET [Nicolas.Paquet@ac-poitiers.fr](mailto:Nicolas.Paquet@ac-poitiers.fr) 06.85.91.18.56  
 Isabelle Rolland [isabelle.rolland@ac-poitiers.fr](mailto:isabelle.rolland@ac-poitiers.fr) 06 15 37 31 26

**Niveau 1**

Situation d'intimidation signalée

Prise en charge par l'équipe pHARe de l'école ou par l'équipe ressource de circonscription

**Mise en place de la Méthode de Préoccupation Partagée (MPP)**

- Entretien avec l'élève cible
- Eventuel entretien avec la famille de l'élève cible
- Entretiens individuels avec tout élève pouvant participer à l'amélioration de la situation
- Entretien avec l'élève cible
- Entretiens individuels avec tout élève pouvant participer à l'amélioration de la situation
- Bilan de la MPP en équipe (Consigner les entretiens via les fiches guides pour assurer le suivi)

**Informer la circonscription**

Fin de l'intimidation

Persistance de l'intimidation

Entretien avec les parents de l'élève cible

Vigilance maintenue

**Niveau 2**



**Niveau 2**

Cf protocole national

Situation de harcèlement non résolue par la MPP

Echanges en équipe à partir du bilan de la MPP

**Fait établissement Niveau 2,  
Contacter l'IEN**

**Entretien avec l'élève cible**

- Utiliser comme trame le questionnaire NAH, compte rendu signé par l'élève
- Possibilité de faire compléter le questionnaire NAH par l'élève
- Enregistrement des faits avec précision (où, quand, comment)
- Identification du ou des témoins et auteurs
- Rassurer, protéger, écouter

Vigilance scolaire et périscolaire  
Vigilance des camarades

Nommer un adulte référent pour échanges réguliers avec l'élève

Si cyberharcèlement orienter la famille vers le 30 18

**Entretien avec la famille de la cible**

Rassurer, écouter, rappel de leur droit, ne pas agir seul, protection de l'école

**Entretiens individuels sans porter d'accusation (recueil d'informations)**

Témoins

Intimidateur(s) pour l'informer des faits sans accusation des conséquences et des sanctions.

**Entretiens individuels (restitution)**

Familles du ou des intimidateurs  
Annonce des conséquences des actes commis et des sanctions possibles, réparation et co-éducation

Familles des témoins éventuellement

Situation résolue,  
Vigilance maintenue

Situation qui perdure

**IP si absence de mobilisation des parents**

Actions :

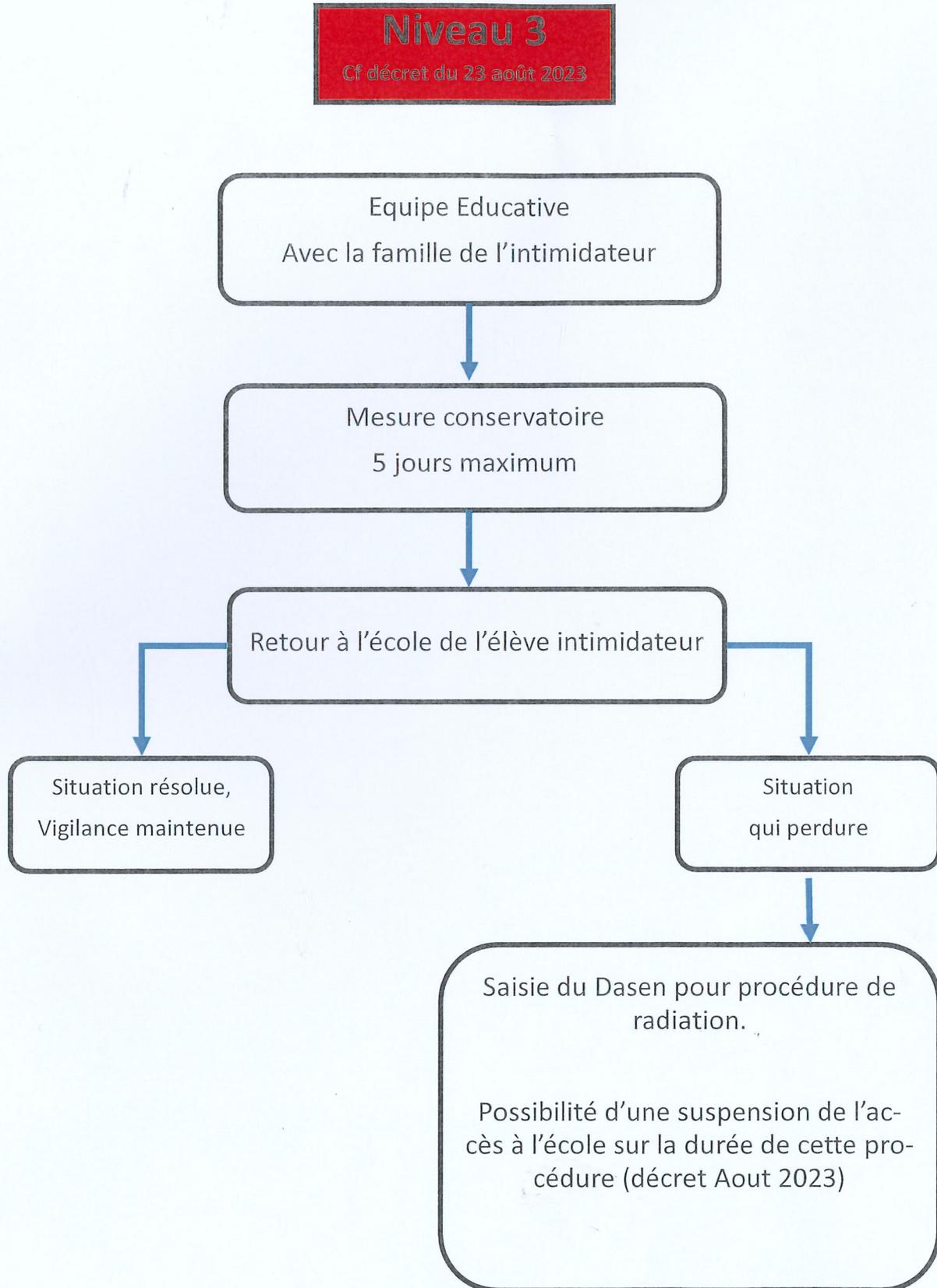
Interventions en classe des élèves concernés (ressources pHARe)

**Niveau 3**

Détection

Prise en charge

Actions



Pour les situations graves, le directeur réalise un signalement au procureur de la République. Prendre attache avec l'IEN et l'AS du rectorat (cf décret du 16 août 2023 )